

RESUME du PV DE LA 5^E SESSION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE MCA – SENEGAL II

Le mercredi 24 mars 2021 s'est tenue par visioconférence la 5^e séance du conseil de surveillance de MCA-Sénégal II), conformément aux dispositions de son Règlement intérieur et sur convocation du Président du Conseil de Surveillance, M. Diatourou NDIAYE, Ministre, Secrétaire Général Adjoint à la Présidence de la République.

Le conseil, à titre préliminaire a observé une minute de silence suite au rappel à Dieu survenu le 17 février 2021 de Mme Marie Delphine Ndiaye ancienne membre titulaire du Conseil de Surveillance de MCA-Sénégal II où elle siégeait au titre de représentante des organisations de la Société Civile.

Après l'adoption de l'ordre du jour, le Conseil a fait état de la cooptation d'un nouveau membre au Conseil et de la fin des fonctions d'un autre membre admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le conseil a ensuite examiné et approuvé les procès-verbaux de la III^e et de la IV^e session du conseil de surveillance.

Au titre du suivi des recommandations issues des sessions précédentes, le DG du MCA a fait état des recommandations suivantes : une présentation du budget annuel pour l'année fiscale, ce au début de chaque exercice, pour permettre un meilleur suivi de son exécution, recommandation qui a été suivie ;

La mise à jour de l'organigramme avec la liste des positions pourvues et l'identité des titulaires de ces postes, recommandation qui a également été suivie ;

L'inclusion en annexe au PV d'une liste des abréviations et acronymes, recommandation mise en application et liste jointe aux documents proposés pour faciliter leur lecture, conformément aux recommandations des membres du Conseil ;

Pour la recommandation d'accélérer les travaux, le DG du Compact MCA-Sénégal II s'est dit engagé à raccourcir tout délai compressible, notamment les études de faisabilité et de conception, mais toutes les autres tâches dans le but de raccourcir le délai d'exécution des chantiers du Compact.

En ce qui concerne la collaboration avec le Ministère des Finances et du Budget (MFB), le Ministère du Pétrole et des Energies (MPE) ainsi que la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité pour une levée rapide de cette condition préalable, le DG Oumar DIOP a fait état des réunions régulières avec les différentes parties intéressées.

Sur l'état d'avancement des activités du Compact II au 15 mars 2021, des rencontres avec des acteurs institutionnels, notamment avec le Secrétariat Général de la Présidence de la République, ont eu lieu, ce qui a permis de faire le point sur les conditions préalables liées au Compact et d'aborder certains défis et contraintes rencontrés.

Le MCA-Sénégal II a également rencontré la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), la Senelec, le Groupe des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), dans le cadre des activités du Compact.

Il a été fait état de la satisfaction de la condition préalable liée au recrutement du personnel-clé de MCA-Sénégal II, la signature du contrat pour la Conception du « Projet Transport », la finalisation des travaux relatifs aux bureaux annexes de MCA-Sénégal II et la bonne progression des travaux d'aménagement du nouveau siège de l'entité de mise en œuvre. Le DG s'est également réjoui de la validation du « Bid Challenge System », qui est le Système de Contestation des Offres reçues dans le cadre des processus de passation des marchés de MCA-Sénégal II. Le DG a également relevé la saisine du Président de la République faite aux parties prenantes leur instruisant d'accompagner le MCA-Sénégal II dans la levée des conditions préalables.

Sur l'état des lieux des conditions préalables à la mise en vigueur du compact, le DG a informé que la totalité de ces conditions préalables sont de la responsabilité du Gouvernement ; elles sont soit déjà réalisées soit en cours de réalisation.

Il a aussi informé les membres du CS que la stratégie de communication de MCA-Sénégal II est en cours de structuration et les premiers commentaires ont été partagés avec l'ensemble du staff.

Les activités du projet Réforme sont en cours d'implémentation et à ce titre, il est prévu de mettre en place un Système d'Information Géographique (SIG) de la base de données de Moyenne Tension (MT) de la Senelec, pour lequel l'appels d'offres a été lancé en février 2021. Il est également prévu de mettre en place un Système de Gestion des Actifs.

Pour le projet transport, le contrat pour la Conception de ce projet a été signé avec le Groupement SOFRECO/RTE International. Les prestations du Consultant vont démarrer en avril 2021. Et pour ce qui est du projet Accès, ses composantes sont en bonne voie.

Relativement au Plan de Suivi Evaluation, il a indiqué que les schémas logiques sont en cours de stabilisation et que le premier projet de plan est en cours de rédaction.

Au plan budgétaire, il a été signalé que MCA-Sénégal II gère actuellement deux fonds alloués par le MCC :

- Le fonds de formulation du Compact - CDF (Compact Development Fund anciennement appelé 609g) d'un montant de USD 3,410,000 mis en place en 2016 pour la formulation du Compact et ;
- Le Compact CDF (anciennement Compact Facilitation Fund – Fonds de facilitation du Compact) qui est une avance sur les fonds du Compact d'un montant de USD 37,800,000 mise à disposition après la signature du Compact en 2018.

Sur les prévisions d'engagements et décaissements du Compact CDF, MCA Sénégal II a listé les marchés concernés pour chaque Projet.

Dans leurs interventions, les membres du CS ont demandé des éclaircissements sur certaines questions liées aux conditions préalables notamment le plan de remboursement des créances de la Senelec, l'adoption du code de l'électricité.

Après ces échanges, le Conseil de Surveillance a pris les résolutions suivantes :

♣ Résolution n° MCASENII-CS05-R03 : **RÉSOLU QUE**, le Conseil de Surveillance MCA-Sénégal II approuve et adopte l'Amendement n°4 au contrat de SOFRECO pour proroger le contrat jusqu'au 31 août 2021 ;

♣ Résolution n° MCASENII-CS05-R04 : **RÉSOLU QUE**, le Conseil de Surveillance approuve et adopte l'amendement n°1 des contrats des consultants UFC concernant des prorogations de la période de base.

♣ Résolution n° MCASNII-CS05-R05 : **RÉSOLU QUE**, le Conseil de Surveillance MCA-Sénégal II approuve et adopte l'Amendement n°3 au contrat d'Iron Vine Security (N° : UFCMCA2/2018/DC/G01) pour les services de gestion de systèmes d'information et d'infrastructures IT.

♣ Résolution n° MCASENII-CS05-R06 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte l'Amendement n°4 au contrat du groupement Youmann-RHR (N° : UFCMCA2/2019/009) pour le recrutement du personnel de MCA Sénégal II ;

♣ Résolution n° MCASENII/CS05/R07 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte l'amendement n°4 au contrat de l'Agence de Passation de Marchés, CARDNO EMERGING MARKETS USA, Ltd, concernant la prorogation de la période de base de six (6) mois supplémentaires.

♣ Résolution n° MCASENII/CS05/R08 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance MCA-Sénégal II approuve et adopte l'amendement n°4 du contrat du groupement GFA Charles Kendall pour les services d'Agent Fiscal, concernant la prorogation de la période de base de (6) mois supplémentaires. – Plan de Passation des Marchés

♣ Résolution n° MCASENII/CS05/R09 : RÉSOLU QUE, le Conseil de Surveillance approuve et adopte le Plan de Passation des Marchés n°9 (PP9) pour le MCA Sénégal II.